



BMX VTT CLUB de MESSIGNY et VANTOUX

11 Grande Rue - 21490 CLENAY

Agrément Jeunesse et Sport : n°0121530

SIRET 454 016 932 00039

Le BMX VTT CLUB de MESSIGNY et VANTOUX est heureux de vous inviter à :

L'OPEN des DUCS de BOURGOGNE



*Commune de
MESSIGNY et VANTOUX*



*Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX*

DEROULEMENT :

Les courses se dérouleront selon le règlement National FFC en vigueur.

Plaques frontales obligatoires, latérales conseillées

CATEGORIES (catégories 2018)

- Cruiser 1 : 18 ans et –
- Cruiser 2 : 19 ans et +
- Poussins
- Poussines -Pupilles filles
- Pupilles
- Benjamins
- Benjamines - Minimes filles
- Minimes
- Cadets
- Hommes 35 ans et + (Jurassic race)

OPEN « Marie de Bourgogne »

- Ouvert aux filles cadettes et +

OPEN « Philippe le Bon »

- Ouvert aux garçons et hommes de 17 ans et +

ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagements doivent être envoyés par les clubs pour le **jeudi 14 septembre 2017** au plus tard aux adresses suivantes :

dominiqueguyaux@gmail.com

eric.bcmv@gmail.com

frederic.caty@aliceadsl.fr

Montant des engagements

Les frais d'engagements sont définis comme suit :

- 08.00€ pour les catégories jusqu'à Hommes 35 ans et +
- 10.00€ pour les Cruisers et 20 pouces
- 20.00€ pour les OPENS
- 22.00€ pour les OPENS et Cruisers

Le chèque de règlement (libellé à l'ordre du **BCMV**) devra être envoyé à l'adresse suivante :

BCMV Jean-Marc BONHOMME

11 Grande rue 21490 CLENAY

Ou remis au secrétariat de course au plus tard avant le début des manches.



Commune de
MESSIGNY et VANTOUX



Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX

Tout engagement arrivant après la date limite ne sera pris en compte que si les races ne sont pas complètes. Le montant de l'engagement sera doublé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de pilote.

Tous les clubs devront avoir réglé leurs engagements avant le début des manches qualificatives.

Le contrôle de la liste des engagés se fera par le responsable de chaque club pendant les essais et impérativement avant l'affichage des courses.

Merci de signaler rapidement toute anomalie et de venir signer au secrétariat la feuille d'émargement.

TIMING PREVISIONNEL

Horaire	Catégories	Bloc
9h30	Accueil des pilotes	
10h00 – 10h15	Cruisers	1
10h15 – 10h30	Prélicenciés/Poussins	2
10h30 – 10h55	Pupilles/Benjamins	3
10h55 – 11h15	Minimes/Cadets	4
11h15 – 11h30	OPENS et Hommes 35+	5
11h45 – 12h30	Début des compétitions - 1 ^{ère} Manche	
13h45	Reprise des compétitions	
Vers 17h00	Remise des récompenses	

Ces horaires pourront varier en fonction du nombre de pilotes engagés et approbation du Président du jury. Ce dernier et le club organisateur se réservent le droit de modifier ces horaires selon le déroulement de la compétition

RECOMPENSES

Poussins à 35 ans et + : les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés

OPENS : les 5 premiers de chaque OPEN se verront remettre sous forme de prix **50% du montant des inscriptions** aux OPENS avec la répartition suivante :

1^{er} : 20.00%
2^{ème} : 12.00%
3^{ème} : 8.00%
4^{ème} : 6.00%
5^{ème} : 4.00%

ANIMATIONS

- Buvette
- Restauration
- Stands cycles et accessoires



Commune de
MESSIGNY et VANTOUX



Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX

ACCES

La piste est située sur les hauteurs de Messigny et Vantoux



- Par A38, prendre la LINO direction Toison d'Or sortie Toison d'Or/ Is sur Tille
- Par A31 depuis le sud, prendre la sortie Dijon A311. Emprunter la rocade est jusqu'à la sortie Toison d'Or/ Is sur Tille
- Par A31 depuis le nord, prendre la sortie Dijon Centre. Emprunter la rocade est jusqu'à la sortie Toison d'Or/ Is sur Tille
- Par A39 Emprunter la rocade est jusqu'à la sortie Toison d'Or / Is sur Tille

Le BCMV et la commune de Messigny et Vantoux déclinent toute responsabilité en cas de vol dégradation survenant dans l'enceinte de la compétition, les emplacements de parking, et leurs abords.

Le site de la piste étant situé à proximité immédiate d'un espace naturel protégé, nous vous prions de bien vouloir respecter au maximum le site et les installations mises à votre disposition.

PARKING

Le parking pilotes et visiteurs sera situé aux abords immédiats de la piste. Un fléchage adéquat sera mis en place

Les campings cars auront un endroit réservé, lui aussi aux abords immédiats de la piste.

Barbecues et feux sont strictement interdits sur le site en raison des risques élevés d'incendie sur zone.



Commune de
MESSIGNY et VANTOUX



Membre de l'ASCMV
**Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX**